

Nous invitons toutes les personnes de bonne volonté à nous rejoindre, ne serait-ce qu'un instant.

Dans le silence, nous nous préparons intérieurement à nous engager plus à fond pour le respect des êtres humains.

Notre silence veut rejoindre les personnes en situation irrégulière, ceux qui font la loi et ceux qui la font appliquer.

Prochain Cercle de silence

10 décembre 2016

de 12h à 13h

devant l'Eglise du Sacré Cœur

Tram 15 arrêt Cirque

Le Cercle de silence "Genève" est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres de l'EPG, l'ECR, l'AGORA ...

Nous invitons toutes les personnes de bonne volonté à nous rejoindre, ne serait-ce qu'un instant.

Dans le silence, nous nous préparons intérieurement à nous engager plus à fond pour le respect des êtres humains.

Notre silence veut rejoindre les personnes en situation irrégulière, ceux qui font la loi et ceux qui la font appliquer.

Prochain Cercle de silence

10 décembre 2016

de 12h à 13h

devant l'Eglise du Sacré Cœur

Tram 15 arrêt Cirque

Le Cercle de silence "Genève" est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres de l'EPG, l'ECR, l'AGORA ...

Désastre en Méditerranée

On compte, en 2016, déjà plus de 4500 décès en Méditerranée sur 340 000 personnes qui ont tenté de rejoindre les rives européennes.

C'est déjà 1000 morts de plus qu'en 2015, alors que cette année-là plus d'un million de personnes étaient arrivées en Europe - *OIM (données du 15 novembre 2016)*.

Que fait le gouvernement suisse ?

Sur l'ensemble de l'espace Dublin, 2436 personnes ont été transférées en Italie durant 2015. Près de la moitié de ces renvois, 1196, proviennent de la Suisse - *Amnesty International (rapport du 3 novembre 2016)*.

Nous condamnons cette manière quasi-automatique de procéder à des renvois Dublin. Ceux-ci violent des droits fondamentaux inscrits dans des conventions et déclarations que la Suisse a ratifiées. Ils entrent en conflits avec la Constitution fédérale qui dit que : « toute personne a le droit d'être traitée par les organes de l'État sans arbitraire et conformément aux règles de la bonne foi » (art. 9) et que « nul ne peut être refoulé sur le territoire d'un Etat dans lequel il risque la torture ou tout autre traitement ou peine cruels et inhumains » (art. 25,3).

« Au lieu de renvoyer aveuglément des femmes, des hommes et des enfants vers le désespoir, la Suisse doit leur offrir une promesse d'espoir, une terre d'asile. »
(Liliane Maury Pasquier, conseillère aux Etats).

Désastre en Méditerranée

On compte, en 2016, déjà plus de 4500 décès en Méditerranée sur 340 000 personnes qui ont tenté de rejoindre les rives européennes.

C'est déjà 1000 morts de plus qu'en 2015, alors que cette année-là plus d'un million de personnes étaient arrivées en Europe - *OIM (données du 15 novembre 2016)*.

Que fait le gouvernement suisse ?

Sur l'ensemble de l'espace Dublin, 2436 personnes ont été transférées en Italie durant 2015. Près de la moitié de ces renvois, 1196, proviennent de la Suisse - *Amnesty International (rapport du 3 novembre 2016)*.

Nous condamnons cette manière quasi-automatique de procéder à des renvois Dublin. Ceux-ci violent des droits fondamentaux inscrits dans des conventions et déclarations que la Suisse a ratifiées. Ils entrent en conflits avec la Constitution fédérale qui dit que : « toute personne a le droit d'être traitée par les organes de l'État sans arbitraire et conformément aux règles de la bonne foi » (art. 9) et que « nul ne peut être refoulé sur le territoire d'un Etat dans lequel il risque la torture ou tout autre traitement ou peine cruels et inhumains » (art. 25,3).

« Au lieu de renvoyer aveuglément des femmes, des hommes et des enfants vers le désespoir, la Suisse doit leur offrir une promesse d'espoir, une terre d'asile. »
(Liliane Maury Pasquier, conseillère aux Etats).